

**Direction generale adjointe des affaires sociales et sanitaires
Direction de la protection de l'enfance**

**Travagliatori(trici) sociali Unità Azzioni Educativi Dumiliu
Travailleur(se) social(e) Action Educative à Domicile AED**

Aiacciu

Cadre d'emplois : **Assistants Territoriaux socio-éducatifs**
Grades: **Assistant socio-éducatif de seconde classe / Assistant socio-éducatif de première classe / Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle**
Catégorie A – Filière **Médico-Sociale**

I/ DIFINIZIONI DI U POSTU (ROLLU È MISSIONI) / DEFINITION DU POSTE

Placé sous l'autorité du Directeur et du Directeur adjoint de la protection de l'enfance, l'éducateur spécialisé ou l'assistant social pourvoit à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veille à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal.

Il a pour mission d'exercer les mesures d'Action Educatives à Domicile dans le cadre administratif.

Le poste est basé à Aiacciu et intervention sur le secteur rural en fonction des besoins.

II/ ATTIVITÀ PRINCIPALI / ACTIVITES PRINCIPALES

Exercer le suivi des mesures d'Action Educative à Domicile

- Suivi administratif social et éducatif des enfants mineurs bénéficiant d'une mesure d'Action Educative à Domicile exercée par les services de la Direction de la Protection de l'Enfance;
- Diagnostic de la situation familiale et de l'enfant en lien éventuellement avec les Unités concernées et les autres services médico-sociaux extérieurs;
- Élaboration du « Projet Pour les Enfants » en collaboration avec la famille;
- Réévaluations fréquentes de la situation et de son évolution
- Faire toute proposition utile à la prise en charge
- Rédaction des notes d'informations et rapports d'évaluation (mensuels, trimestriels ou semestriels, selon la durée de la mesure) dans les délais impartis, sous couvert de l'autorité hiérarchique, rendant compte de l'évolution de la situation afin de faire des propositions permettant de déterminer notamment l'éventuelle opportunité de prolonger ou non l'assistance éducative
- Apporter aide et conseils aux familles
- Accompagnement des familles dans diverses démarches
- Entretiens fréquents à domicile ou au bureau
- Visites à domicile notamment sur des temps familiaux
- Mise en place et suivi des procédures de demandes d'aides financières
- Instruction des différents dispositifs d'Aide Sociale légale et facultatif
- Mise en œuvre et suivi des interventions des TISF
- Prise en charge en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires externes de la protection de l'enfance
- Participation aux projets du service et aux groupes de travail et de réflexion mis en place par le service
- Participation à l'élaboration des statistiques

- Organisation d'activités, sorties éducatives et séjours éducatifs
- Assister aux réunions de synthèse interne et externe, participer aux réunions de concertation interne.
- Rendre compte de son activité et de l'accompagnement socioéducatif réalisé auprès des familles par le biais notamment de :
 - La rédaction de notes d'informations et compte rendu de suivi régulier et précis ;
 - La tenue des dossiers rendant compte de l'accompagnement social (dates des VAD, entretiens, démarches, compte rendu des réunions de synthèses....) Et permettant la poursuite de l'accompagnement socio-éducatif en cas indisponibilité du travailleur social référent par un autre travailleur social si besoin.
 - L'élaboration de statistiques
- Accompagnement des jeunes majeurs et élaboration des projets d'accès à l'autonomie.

III/ CUNNISCENZI È CAPACITÀ RICHIESTI / CONNAISSANCES ET CAPACITES REQUISES

Sapè fà / Savoir-faire :

- Assurer le suivi des mesures administratives, prendre en charges des contrats jeunes majeurs
- Elaborer et mettre en œuvre le projet de l'enfant
- Organiser et participer aux activités et séjours éducatifs
- Mettre en place des relations avec les familles des enfants confiés
- Organiser des visites médiatisées
- Instruire et assurer le suivi des dispositifs d'aides aux familles
- Rédiger les rapports et comptes-rendus de suivi
- Gérer les dispositifs mis en œuvre par la Collectivité

Sapè / Savoirs :

- Maîtrise du cadre juridique de la protection de l'enfance
- Connaissance de l'environnement professionnel
- Connaissance des secteurs sociaux, judiciaires, psychiatrique, et des structures de soins...
- Procédures et mode de saisine, fonctionnement du barreau, procédures pénales,
- Techniques de communication et de négociation.
- Méthodes et techniques de la conduite d'un entretien,
- Problématiques liées à l'éthique, à la déontologie,
- Principes du secret et de la discrétion professionnels.
- Techniques de conduite de réunions.
- Maîtrise des logiciels bureautique (WORD, Excel, Access) et IODAS aux fins de saisie et de dématérialisation.
- Maîtrise des écrits professionnels
- Maîtrise de la langue Corse souhaitée ou être disposé à suivre une formation en langue Corse

Sapè essa / Savoir-être :

- Savoir gérer des situations difficiles
- Savoir être à l'écoute
- Respect du secret professionnel
- Capacité à communiquer
- Rigueur dans le suivi des dossiers,
- Disponibilité
- Qualités relationnelles

- Capacité à travailler en équipe et à collaborer avec des partenaires extérieurs

Iv/ rilazioni / relations

Travaille en partenariat notamment avec le service des missions sociales, la PMI et les institutions concernées par la protection de l'enfance, services de la justice, éducation nationale, pédopsychiatrie, et services intervenant dans le champ du soin.

V/ cundizioni d'asarciziu / conditions d'exercice

Localisation sur AIACCIU avec intervention sur l'ensemble du secteur géographique d'aiacciu et secteur rural (hors territoire UTASE) en fonction des besoins

Mobilité sur l'ensemble du territoire Pumontu

Déplacement hors département (région, continent) en cas de besoin

Permis B obligatoire

Le travailleur social exerce ses missions au bureau, au domicile des parents, des familles d'accueil ou lors des activités et séjours éducatifs.

Travail de nuit et week-end lors des séjours éducatifs

Disponibilité importante

L'éducateur spécialisé ou l'assistant social doit être titulaire du diplôme d'Etat (DEES ou DEASS) qui assure le niveau de qualification requis.